



AKKA HIGH TECH UES AKKA France 1er MARS 2021

La CGT AKKA au Comité Social et Economique FLASH CSE

« L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire. » Henri Bergson

L'EDITO de la CGT AKKA -Témoignage d'une camarade

Septembre 2020 : « LA RAPIDE TRANSFORMATION DU GROUPE PERMETTRA À AKKA D'ÊTRE PROFITABLE. »

« La perte d'exploitation du Groupe s'élève à 66.1M€, conséquence directe de la crise du COVID-19. Nous avons anticipé, pris des mesures [...] afin de respecter nos engagements financiers de fin d'année. » « Le déploiement immédiat d'un plan d'actions se traduira par une rentabilité pour l'année pleine 2020. »

Mai 2020 : "Your well-being, our priority"

... Pas pour tout le monde ! Ces annonces, ces auto-congratulations, ça fait tellement bien sur le papier glacé des magazines, de la com' Corporate, et des pages intra et internet aseptisées ! Les réalités de l'entreprise ? Quelques constantes, par exemple : un "turnover" sidérant de ses salariés. Je vous laisse faire un calcul pour la si performante année 2019 : sur 7630 salariés que comptait la BU France, il y a eu 1229 départs ! Qu'est-ce que cela aurait été si on n'avait pas été « Top employer » !

En deux ans j'ai connu quatre managers différents – le dernier a survécu au moins deux ans, et s'est fait viré le 23 décembre : joyeux Noël ! J'ai connu environ autant d'assistantes de gestion, et de RRH, dont la dernière représentante en date m'a donné la joie de rencontrer enfin quelqu'un du service RH ... à l'occasion de mon entretien préalable au licenciement, prononcé depuis. Il me semble avoir aussi pratiqué au moins quatre systèmes de gestion, RH et d'entretien individuels différents, etc. Mais les promesses et ces noms *smart'n glossy* sont notre chapelet quotidien – *ClickPath, FitToClear, Reskilling, Akkademia ...*, comme c'est joli ! et *Bl@Bl@Bl@h* aussi, qu'en pensez-vous ? Pendant les trois années en qualité de salariée d'Akka, je n'ai pas bénéficié une seule fois d'une formation, je n'ai pas été augmentée d'un cent, je n'en ai pas davantage touché en prime de participation qui figure pourtant à mon contrat de travail. Ce n'est pas faute de m'être énormément investie et d'avoir cru aux constantes ambitions déclarées avec éclat, toutes celles qui nous sont *pushées* tous les quatre matins dans nos boîtes emails : le conte de la semaine. Oyez ! bonnes gens, ayez foi en Akka com' !

Aujourd'hui, la direction persévère dans son attitude schizophrène : effets de manche et d'annonces enthousiastes, et *en même temps*, ça :

Nature des départs de la société	Facteur de multiplication des départs 2020/2019
Démissions 2020	0,99
Licenciement 2020	4,05
Ruptures Conventionnelles 2020	2,43
Ruptures PE employeur 2020	3,40

Akka a licencié quatre fois plus en 2020 qu'en 2019, et ce sur une période d'au moins trois trimestres d'activité partielle subventionnée, par l'état, donc par nous. Nous connaissons sûrement tous, aujourd'hui, un ou plusieurs collègues qu'on a remerciés au cours des trois derniers trimestres – ce qui est un abus de langage car Akka ne remercie jamais. Mais ça ne suffit pas : en plus de ce PSE déguisé à coups de licenciements personnels abusifs, de pièges et viles tactiques, Akka se fend d'organiser un PSE officiellement. Que dis-je ? Cinq PSE ! Car la direction est rusée, elle louvoie, elle manœuvre, elle balade tout son monde. Les partenaires sociaux. Les pouvoirs publics. Elle trafique. Elle invente des tas de catégories professionnelles "candidates au PSE" pour pouvoir licencier les « improductifs ». Elle en compose qui ne représentent que deux ou trois personnes ! Vous, peut-être ? Du ménage ! Du balai ! Du propre ! Au diable l'ingénierie et vive la finance et l'argent facile – le nôtre bien entendu ! Fallait faire Commerce ! Encore que ! Les commerciaux trinquent aussi. Mais puisqu'il n'y a plus d'ingénieurs à vendre à l'automobile ou à l'aéronautique – pff ! du passé tout ça ! – eh bien à quoi serviraient donc les commerciaux ? Allez ouste ! Débarrassons-nous des sous-performeurs, des râleurs..., des empêcheurs de tourner en rond ... Gardons ceux qui vendront du vent, du vide et du flan, qui ricaneront à la machine à café avec leurs N++.

Et virons aussi les insolentes qui osent refuser l'auto-notation des EAP, ou se plaindre de subir des conditions de délit de marchandage dans le cadre de leur mission ! Grrr ! Quelle indécence ! Otez ces gros mots de cette bouche ! Retranchez cette arrogante de nos effectifs ! Pour finir, j'ai rejoint la CGT au printemps 2020 quand j'ai compris que la politique des frais professionnels n'était pas négociable et que, dans le cadre d'une mission en IDF, à la Défense, le montant des indemnités par jour travaillé alloué était à peine supérieur à 50€, logement, repas du soir et transports locaux inclus. Qu'on m'explique comment se loger et vivre décemment en IDF dans ces conditions, surtout quand on n'a aucune idée du terme de la mission ! Je voulais m'attaquer à cette politique tordue, défendre mes droits, nos droits de vivre dans des conditions dignes sur nos lieux de mission. Je ne regrette pas mon choix d'adhésion. Aujourd'hui, nous sommes à l'heure du combat et je peux vous assurer que nos représentants se mobilisent sans relâche pour arrêter le massacre. Il va falloir s'unir, car une des armes fatales de nos bourreaux est la division, puis l'isolement, qui finit par se transformer en indifférence. Songez-y. [\[Retrouvez l'intégralité du témoignage sur notre blog\]](#)

Vos droits !

Vous êtes licencié.e.s? Vous subissez un départ contraint ? Votre responsable vous incite à quitter l'entreprise?...Contactez-nous le plus tôt possible, nous vous adresserons des conseils et les coordonnées de nos cabinets juridiques.

Pour tout licenciement signifié, nous vous conseillons de demander les pièces justificatives la décision de l'employeur par courrier recommandé avec accusé de réception. A partir de la date d'envoi de la lettre de licenciement, vous avez un an pour contester votre licenciement auprès du Conseil des Prud'hommes. Objectif : requalifier tous les licenciements pour faute en licenciements économiques.

Très important : assurez-vous d'avoir un contrat de protection juridique ! (banque, assurance habitation, assurance spécifique, etc.)

Les p'tits conseils de la CGT AKKA, à garder avec votre téléphone ...

Si vous recevez un coup de fil d'AKKA, pour vous demander de partir très vite en mission en déplacement, il se peut que ce soit une tentative d'obtenir un refus de mission de votre part. Pour les RH, UN SEUL refus de mission peut être considéré comme une faute.

Pour éviter ce risque, et sachant que l'entreprise a choisi de réduire ses effectifs :

Ne refusez pas même du bout des lèvres, car le correspondant pourrait ensuite vous envoyer un courriel écrivant que « vous avez refusé la mission ». Sachez que la consigne donnée aux managers est de transmettre ce courriel aux RH. Sachant cela, *votre franchise pourra se retourner contre vous.*

Mais vous devez : Demander un **maximum d'informations sur la mission**, avec à minima :

- Le nom du correspondant, son secteur d'activité, s'il a préalablement eu l'accord de votre manager pour cet appel téléphonique
- La nature des travaux
- Les compétences requises
- Le lieu de la mission, en demandant de préciser si c'est chez le client ou dans les locaux d'AKKA que sera réalisé la mission
- La durée de la mission

- La possibilité d'avoir *ou pas* un délai (suffisant pour vous) pour organiser votre départ par rapport à votre vie familiale par exemple

Notez tout soigneusement et demandez que toutes ces informations vous soient écrites sur votre boîte courriel AKKA.

Réclamez qu'on vous écrive également les **modalités** de déplacement, ainsi que les modalités de contrepartie du temps de trajet excédentaire lié au temps de voyage.

Si vous avez besoin de conseils plus détaillés, contactez la CGT AKKA (cgtakka.france@gmail.com)

Au personnel d'AKKA privé de leur part variable de 2019 (Managers, commerciaux, ...)

AKKA a décidé unilatéralement au début de l'année de priver de leur part variable du 4^{ème} trimestre de 2019 une partie des salariés ayant une rémunération variable dans leur contrat.

Une quinzaine de managers, dans ce cas, se sont regroupés et ont saisi en référé le Conseil des Prud'Hommes (CPH), compétent sur ce sujet. Les 15 jugements ont été prononcés en septembre 2020 : AKKA a été condamné à payer la part variable manquante majorée du taux d'intérêt légal, corriger les bulletins de paie et verser l'article 700 couvrant une partie des frais d'avocat.

Cette décision est claire, AKKA a exécuté de mauvaise foi le contrat de travail signé. La CGT AKKA a alerté l'inspection du travail, qui a besoin de plusieurs pièces pour agir collectivement auprès d'AKKA :

1. La liste des salariés lésés,
2. Le contrat de travail de ces salariés,
3. Le jugement type,
4. Les décisions de M. Del Noce concernant le paiement des variables du S1 2020 et du S2 2020. Pour constituer le dossier, nous faisons appel à vous pour les points 1. et 2. Aussi, si vous êtes concerné, vous pouvez prendre contact avec la CGT AKKA (cgtakka.france@gmail.com). Votre prise de contact restera confidentielle par rapport à l'entreprise dans un premier temps. Cependant l'envoi des données à l'inspection du travail nécessitera de lever la confidentialité, ainsi que l'éventuelle action en justice qui suivra.

Accord Handicap... Le taux d'emploi de travailleurs reconnus handicapés chez AKKA en France est inférieur à 3%. Une négociation pour renouveler l'accord handicap est en cours. Ce renouvellement sera légalement le dernier, et le législateur souhaite qu'il soit un tremplin pour qu'au terme de cet accord (2024), chaque entreprise comme AKKA se saisisse de façon autonome du sujet de l'intégration des travailleurs handicapés.

La CGT demande à la Direction de s'engager de manière forte et claire sur l'objectif de tendre vers le taux requis de 6% d'emploi de TH dans les 3 ans qui viennent et sur la pérennité de la mission handicap (maintien d'une équipe avec des moyens et des ressources), au-delà du terme du dernier accord handicap agréé.

La CGT estime que cet engagement doit être porté par M. Mauro Ricci, PDG d'AKKA, et il apparaîtra en annexe de l'accord.

En attendant un accord... : « *Pour les aménagements matériels de poste et les aides financières urgentes, les dispositifs de droit commun via l'Agefiph, MDPH ou le Sameth peuvent être mobilisés selon les conditions prévues par ces organismes. Vos référentes Handicap vous conseilleront sur la faisabilité d'un dossier et vous accompagneront dans les démarches nécessaires le cas échéant. Pour toute demande, quelle qu'elle soit, n'hésitez pas à contacter votre référente handicap habituelle pour envisager avec elle la meilleure solution. L'accompagnement de la mission handicap continue.* » Mail mission Handicap du 4/02/2021.

« Le Veau d'Or est toujours debout ! »

On encense
Sa puissance,
D'un bout du monde à l'autre bout!
[...] Et Satan conduit le bal ! »
(Méphistophélès, dans Faust de
Gounod, 2^e acte, créé en 1859)



Comme cela est d'actualité ! Il n'y a qu'à lire les communications d'AKKA ... Pour le casting, qui verriez-vous pour les rôles du Dr. Faust, qui vend son âme au diable, et celui de Méphistophélès ? Curieusement il n'y a pas eu de communication pour annoncer l'arrivée de Méphistophélès, dit M. Propre, sur la scène alors que la Direction n'est en général pas avare de ce genre de nouvelles.

Les salariés doivent être sacrifiés sur l'autel du Veau d'Or pour que les sacrosaints actionnaires puissent rapidement retrouver des confortables dividendes, il faut à tout prix se débarrasser des poids morts qu'ils représentent, alors qu'ils ont - souvent pendant des années - travaillé à la prospérité d'AKKA, acceptant des missions parfois lointaines dans des conditions peu avantageuses : des miroirs aux alouettes ! Intéressement et participation n'étaient pas au rendez-vous dans les années de vaches grasses pour AKKA, mais dans les années de vaches maigres, il ne faut pas attendre de solidarité mais céder la place au profit.

Et que va-t-il se passer quand l'activité reprendra ?

Les « talents » (1) seront partis, jetés aux orties, il faudra à nouveau recruter, former, et tout cela coûte cher. Pendant ce temps, nos concurrents qui auront su garder les compétences « au chaud », en formation ou en APLD, nous souffleront les contrats, et l'engrenage des mauvais résultats pourra tourner à plein régime. Qui sera le bouc émissaire ? AKKA en trouvera bien, pas de doute à ce sujet.

Cette diversification dont on nous a tant parlé ces dernières années, où est-elle ? A quoi a servi l'accord GEPP, qui aurait dû accompagner l'évolution des métiers ? Il est en cours de renégociation, mais il n'est pas prévu de parler du PSE : La politique de l'autruche, pourquoi parler des sujets importants ? Les économies ne se font pas seulement sur la masse salariale, mais aussi sur le parc immobilier. Des sites ferment, et on entasse les salariés restants, en leur imposant du télétravail sans pour autant leur fournir les équipements nécessaires pour travailler de façon efficace, et sans aucune contrepartie financière. AKKA réalise ainsi des économies très substantielles sur le dos des salariés qui doivent assumer les frais d'électricité, chauffage, connexion Internet, etc. Le veau d'or pour les uns, pendant qu'on tond la laine sur le dos des autres. Les syndicats s'unissent maintenant contre « Satan ». La sagesse populaire dit que l'union fait la force, prouvons-le en nous mobilisant toutes et tous !

(1) « talent » : nom masculin utilisé par la Direction d'AKKA pour désigner un individu avant son recrutement. Une fois recruté, cet individu est nommé salarié.e ou collaborateur/trice.

Je ne comprends pas ...
Après toutes les coupes budgétaires
pour rationaliser la force de travail,
pourquoi n'avancons - nous pas
plus vite ?



Et le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) ? Un bras de fer pour la sauvegarde des emplois !

AKKA a lancé mi-décembre 5 PSE dans 5 entités sur les 6 que compte le Groupe AKKA : AKKA Ingénierie Produit, Aéroconseil, EKIS, AKKA High Tech et AKKA Services sur le secteur de l'aéronautique et sur Toulouse, Le Havre, Paris et Lyon. Selon la Direction, la filiale AKKA I&S serait « beaucoup moins impactée par la crise du secteur aéronautique ». La procédure prévoit la transmission aux instances CE/CSE/DUP/CHSCT de chaque entité concernée de tous les documents relatifs au projet de restructuration de chaque entreprise et sur les conséquences sociales. Mi-janvier le compte à rebours des procédures a commencé avec la réunion dite R1 auprès de toutes les instances. S'ensuit toute une série de réunions d'informations jusqu'à la consultation des élu.e.s pour recevoir leur avis, puis les demandes d'homologation des procédures PSE auprès des DIRECCTE dont dépendent les entités puis l'envoi des lettres de licenciements à partir de juin (AKKA Services) jusqu'à août. La Direction a la possibilité de négocier avec les organisations syndicales tous les dispositifs existants pour privilégier le maintien des emplois (vous savez... le –S– de PSE pour « Sauvegarde »...) mais elle joue la montre depuis octobre 2020 en baladant les syndicats dans des rencontres dites, pour certaines, de « négociations » qui ne sont que des monologues voulant imposer sa décision unilatérale pour assoir son Plan de Suppression de l'Emploi le plus vite possible ! La CGT AKKA met tout en œuvre pour répondre aux besoins et aux inquiétudes des salarié.e.s. Nous sommes convaincus qu'une intersyndicale forte permet d'être entendue par les pouvoirs publics et les médias faute de négociations loyales et sincères avec la Direction. Mais la lutte par des mobilisations est inéluctable pour être entendu. L'argent public versé en crédits d'impôt (170 millions d'€ de CICE et CIR depuis 2013) et en subventions (activité partielle) ne doit pas être versé aux entreprises qui licencient ! La Casse Sociale ne doit pas être subventionnée par nos impôts ! Inscrivez-vous à notre lettre de diffusion sur notre blog : <http://cgtakkais.hautetfort.com> pour être informés de nos prochaines actions et mobilisations ! La Solidarité doit nous animer, il n'est pas question de sacrifier des salarié.e.s !

Pas encore syndiqué.e ?

Être syndiqué.e à la CGT ouvre des droits à participer,
à décider, à se former et à s'informer.

Dernière minute ! ActuToulouse du 1er/03 : [accusée de "chantage", la direction d'Akka se défend...](#) Akkulée, la Direction emploie le mensonge pour défendre une réalité des faits ni belle, ni valorisante pour AKKA ! 6 organisations syndicales ont assisté [à ce chantage](#) et les médias à [cette fausse nouvelle du 21 janvier...](#)



Les Echos 17/11/2020 Les Echos : [Chômage partiel longue durée et baisse des salaires, le deal d'Akka pour sauver 1.100 emplois](#)

8/12/2020 Le Monde : [Covid-19 : les ingénieurs de l'aéronautique, entre désespoir et colère](#)

Le Monde

Les Echos 18/12/2020 Les Echos : [Akka Technologies prévoit 900 suppressions d'emplois](#)

18/12/2020 La Tribune : [Aéronautique : 4.500 emplois toujours menacés autour de Toulouse](#)

LA TRIBUNE
PARTENAIRES & ECONOMIE

france 2 29/12/2020 France 2 : [Journal de 13h00 \(12'50 à 15'10\)](#)

29/12/2020 France 3 : [Journal 19/20 Midi Pyrénées \(2'04 à 4'14\)](#)

france 3

france bleu occitanie 29/12/2020 France Bleu : [Plan social chez Akka : "Cette stratégie me désole" \(Joseph Carles, maire de Blagnac\)](#)

30/12/2020 Sud Radio : [C'est à la Une par Benjamin Glaise](#)

SUD RADIO
PARLONS VRAI

L'Humanité 30/12/2020 L'Humanité : [Akka, nouveau palier du long crash social de l'aéronautique](#)

30/12/2020 Le Parisien : [Akka, Airbus... malgré les aides, les licenciements s'envolent dans l'aéronautique](#)

Le Parisien

SUD OUEST 31/12/2020 Sud Ouest : [Aéronautique : "trop d'incertitudes" pour éviter le plan de 900 licenciements chez Akka Technologies](#)

04/01/2021 Révolution Permanente : [Aéronautique. L'entreprise Akka veut supprimer 900 emplois](#)

RP
Révolution Permanente

LADEPECHE.fr 08/01/2021 La Dépêche : [Crise sanitaire : 30 000 emplois détruits dans le secteur aéronautique en France](#)

11/01/2021 France Bleu : [Aéronautique : chez Akka, l'intersyndicale veut ouvrir le dialogue avec la direction sur le plan social](#)

france bleu occitanie

TOULÉCO 11/01/2021 Touléco : [Aéronautique. Chez Akka, syndicats et direction se livrent à un bras-de-fer autour du PSE](#)

11/01/2021 La Tribune : [Akka : la pression monte autour du plan social qui menace 800 emplois à Toulouse](#)

LA TRIBUNE
PARTENAIRES & ECONOMIE

Le Monde 20/01/2021 Le Monde : [Chez Akka Technologies, les syndicats tentent de mettre la pression](#)

Soutien de Monsieur Joseph Carles, Maire de Blagnac :
20/01/2021 : <https://fr-fr.facebook.com/pages/category/Politician/Joseph-Carles-1850241131673757/>



21/01/2021 France3 Région : [Aéronautique : 800 postes supprimés chez Akka Technologies à Blagnac, les salariés mobilisés pour sauver leurs emplois](#)

france 3

20 minutes 21/01/2021 20 Minutes : [Toulouse : Touchés de plein fouet par la crise de l'aéronautique, les salariés des sous-traitants sur le pont](#)

21/01/2021 100% Radio : [Blagnac : 800 postes menacés, l'intersyndicale d'Akka mobilise face à un plan social "inadmissible"](#)



LE JOURNAL TOULOUSAIN 21/01/2021 Le Journal Toulousain : [Les salariés d'Akka Technologies se mobilisent contre les licenciements](#)

21/01/2021 Le Figaro : [Akka : mobilisation à Toulouse contre la suppression de 900 emplois](#)

LE FIGARO

actu Toulouse 21/01/2021 Actu.fr : [Toulouse. Aéronautique : le groupe AKKA Technologies revoit à la baisse ses suppressions de postes](#)

22/01/2021 France Bleu : [Direct de La Matinale - à partir de 47 min et 44 sec](#)

france bleu occitanie

LADEPECHE.fr 23/01/2021 La Dépêche du Midi : [Blagnac. Akka a "une stratégie de court terme" selon le maire](#)

24/02/2021 ActuToulouse : [Toulouse. La direction envisage 650 à 900 suppressions d'emploi : les syndicats d'Akka mobilisés](#)

actu Toulouse

LA TRIBUNE 24/02/2021 La Tribune : [Akka : 900 postes toujours menacés, Carole Delga réclame un médiateur](#)

24/02/2021 100% Radio : [Nouvelle mobilisation chez Akka à Blagnac : l'Intersyndicale crie au chantage de la direction](#)



Suivez-nous !
actualités et soutiens sur



@CGTAKKA

Vos représentants CGT AKKA :

CLIQUEZ ICI

<http://cgtakkais.hautetfort.com>
<http://akka.reference-syndicale.fr/>

Contacts : cgtakka.france@gmail.com
cgtakka.hightech@gmail.com